

30

MAI

2023

Communes

Commune de Collex-Bossy Consultation publique

Projet de révision du Plan directeur communal (PDCoM) et du Plan directeur des chemins pour piétons (PDCCP) de Collex-Bossy

Contexte

Collex-Bossy est tout à la fois une commune rurale et urbaine. L'activité agricole, viticole et arboricole et la proximité des espaces de nature - forêts, rives et réserves naturelles - constituent la richesse du territoire communal ; ces espaces représentent plus de 95% de sa superficie. Quant aux villages, de taille restée limitée, ils entretiennent des liens fonctionnels forts avec les centres voisins que ce soit pour l'activité économique, les services et commerces du quotidien et les équipements publics à la population.

Avec un projet territorial renouvelé, Collex-Bossy exprime ses intentions pour un développement équilibré et maîtrisé de ses villages et plus largement de son territoire. La vision communale s'articule autour de trois axes fondateurs:

- Collex-Bossy, commune de la transition écologique
- Collex-Bossy, commune de la culture de l'humain
- Collex-Bossy, commune de la ruralité moderne « la campagne aux portes de Genève »

Afin de mettre en oeuvre ce projet, le PDCoM développe en outre 6 stratégies qui visent à :

- assurer les liens de mobilité avec les centralités et territoires voisins
- valoriser l'agriculture et la production alimentaire locale
- placer la biodiversité et la trame paysagère comme socle du développement communal
- accompagner la transformation des villages : cadre bâti et espaces publics
- soutenir la vie de village et associative
- faire valoir la vision communale à l'échelle régionale

Ce projet a été mené en parallèle d'une démarche participative qui a permis aux habitants de faire part de leur vécu et la vision qu'ils portent sur leur lieu de vie mais aussi d'envisager collectivement les perspectives de transformations souhaitables pour l'avenir.

Plan directeur communal

Depuis novembre 2002, les communes sont tenues d'adopter un plan directeur communal (art. 11bis al. 3 LaLAT). Par ailleurs, l'entrée en vigueur du plan directeur cantonal en 2015, et mis à jour en 2021, oblige les communes à réviser leur planification directrice.

Le plan directeur communal est un document d'aménagement du territoire qui définit la stratégie de la commune pour organiser son développement et les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir. Pour ce faire, plusieurs domaines sont développés : urbanisation, activités, espaces publics, mobilité, paysages, environnement et énergie. L'objectif est de définir une vision, à l'horizon 10-15 ans, de l'évolution souhaitée.

Consultation publique

En application de l'article 10, alinéas 5 et 6, LaLAT, la Commune de Collex-Bossy, en collaboration avec le Département du Territoire, engage une consultation publique de 30 jours du 30 mai au 30 juin 2023 sur le projet de révision du Plan directeur communal.

Durant cette période, les documents peuvent être consultés :

A la Mairie, 199 route de Collex -(heures d'ouverture : lundi, 8h - 11h, mardi, 7h30 - 11h, jeudi, 15h - 18h, vendredi, 8h - 11h) Tél. 022 959 77 11 et site internet <https://collexbossy.ch/fr/actualites/consultation-publique-plan-directeur-communal-pdcom-2152>

Au département du territoire, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5ème étage, (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante www.ge.ch/suivre-plans-amenagement-procedure

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées par écrit à la Mairie de Collex-Bossy 199, route de Collex 1239 Collex-Bossy, ou au Département du territoire (Office de l'urbanisme).